

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-deux juillet deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Rouillé, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Luc SOULARD, Maire.

Assisté de la secrétaire de Mairie, Mélanie ROBERT.

Etaient présents : M. SOULARD, M. BRACONNIER, Mme BECHON, M. QUINTARD, Mme PETIT, M. BELLIN, M. CLOCHARD, Mme BOUQUET, M. TANNEAU, Mme GRUSON, M. DELHOMME, M. MARIE, Mme PINGUET, M. HUBERT, M. MULOT.

Etaient absentes : Mme LE GOADEC avait donné pouvoir à Mme PINGUET, Mme ROCHAIS CHEMINEE, Mme HERISSE et Mme MINAULT

Mme PINGUET a été élue secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 16

Le quorum (10) est atteint.

2025-048 – Consultation publique pour l'installation et l'exploitation du parc éolien Plaine de Thou

M. CLOCHARD ne prend pas part au débat ni au vote.

M. le Maire indique qu'une consultation du public est organisée du 2 juin au 2 septembre 2025 concernant la demande présentée par M. le Directeur de la SARL C.E.P.E PLAINE DE THOU pour l'installation et l'exploitation sur Rouillé d'un parc éolien, activité relevant de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Durant la durée de cette consultation, le commissaire-enquêteur organise deux réunions publiques d'information à la salle des fêtes les mardis 3 juin et 26 août 2025 à 19h.

Aussi, le commissaire-enquêteur se tient à la disposition du public lors des permanences en mairie :

- Le mardi 10 juin de 9h à 12h
- Lundi 7 juillet de 14h à 17h
- Vendredi 29 août de 9h à 12h

Le conseil municipal est appelé à donner son avis sur ce projet dès l'ouverture et dans un délai de deux mois.

Le conseil municipal, à la majorité avec une abstention (Mme PETIT) et une voix contre (M. MULOT), donne un avis favorable au projet du parc éolien de la Plaine de Thou.

Fait et délibéré en Mairie le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Copie certifiée conforme.

Rouillé, le 29 juillet 2025

Le Maire,

Jean-Luc SOULARD



AR Prefecture

086-218602134-20250722-2025_048_1-DE
Reçu le 29/07/2025